ISSN 1662 – 4599

21 janvier 2013
13e année
Nº 3

Horizons et débats
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

AZA
8044 Zürich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Suisse

La souveraineté aérienne nationale et nos politiciens

«Notre espace aérien doit pouvoir être contrôlé et, si nécessaire, défendu en toute situation même pendant plusieurs semaines à l'aide de moyens existants et nouveaux (le TTE)»

par Peter Regli, dipl. ing. EPFZ, ancien divisionnaire et pilote de combat des Forces aériennes

Dans l'article ci-dessous, le remplacement de nouveaux avions de combat pour la Suisse est situé dans un contexte plus large. Le brouhaha médiatique inquiétant les citoyennes et les citoyens y est analysé et évalué. Bon nombre de ces critiques peuvent être attribuées aux mauvais perdants et malheureusement aussi à des règlements de comptes politiques. Il est nécessaire de former des alliances politiques et d'aller de l'avant ensemble avec enthousiasme pour garantir notre sécurité et notre souveraineté.

La Suisse, un modèle à succès

Notre pays est un modèle à succès! Au cœur de l'Europe, entourée de pays de l'UE aux problèmes grandissants, la Suisse se distingue par son succès économique, sa stabilité financière, sa démocratie directe, l'ordre et le calme à l'intérieur du pays, sa prospérité et son niveau de vie élevé.

Grâce à un frein aux dépenses conséquent, nos finances d'Etat sont sous contrôle. L'économie est florissante, malgré un franc fort et d'énormes pressions de l'extérieur. Dans une situation internationale de plus en plus critique et explosive, c'est uniquement avec une sécurité garantie que notre modèle à succès est viable. La sécurité et la protection contre des menaces multiples sont toujours encore la condition préalable pour la liberté et du succès économique.

La sécurité nationale et ses réserves

D'assurer la sécurité nationale est le devoir de l'Etat. Les piliers de cette sécurité (le réseau national de sécurité de la Suisse) sont le service de renseignement, la police, la justice, le corps de garde-frontière, l'armée, le service de protection de la population ainsi que les organisations d'intervention d'urgence. La politique étrangère et économique contribuent aussi à cette sécurité.

Ces piliers de la sécurité nationale ne peuvent remplir leurs fonctions et effectuer leurs tâches de façon durable que si l'on leur donne de manière très précise les moyens et les compétences nécessaires de façon permanente. C'est la politique à l'échelon de la Confédération et des cantons qui en est responsable.

Les événements des dernières années ont démontré que les capacités des autorités civiles des cantons et des villes arrivent à leurs limites au bout d'environ deux ou trois jours lors de manifestations d'envergure, de catastrophes ou de crises à durée prolongée. C'est alors que les autorités civiles, en grande détresse, font d'habitude appel à la Confédération qui mobilise ses réserves pour de telles situations: l'armée. Notre armée actuelle est multifonctionnelle. Elle est capable, en un minimum de temps, de soutenir activement et de façon subsidiaire les autorités civiles qui se trouvent en difficultés. L'armée est et reste le seul moyen qui peut être engagée dans tout le pays en cas de crise, de catastrophes et de conflits. Elle représente la seule réserve en matière de politique de sécurité du gouvernement fédéral.

La souveraineté sur l'espace aérien

La Suisse est un Etat souverain. Sur son territoire national, elle est responsable de la sécurité au sol et dans l'air. Il est donc nécessaire que l'espace aérien au dessus de notre pays soit surveillé, contrôlé et, au pire des cas, aussi défendu. C'est ainsi qu'est définie la mission de notre armée dans la Constitution fédérale. La souveraineté de l'espace aérien de la Suisse est administrée par l'Office fédéral de l'aviation civile. La réalisation pratique de la sauvegarde de la souveraineté de l'espace aérien de la Suisse est l'affaire de l'armée. Nos Forces aériennes garantissent cette souveraineté aérienne par tous les temps, 24 heures sur 24, jour et nuit, 365 jours par année.

La sauvegarde de la souveraineté de l'espace aérien est une des tâches principales des Forces aériennes. Elles disposent pour cela de trois moyens: le contrôle de l'espace aérien (notamment les radars), la défense contre les avions (DCA) et les avions de combat.

Pour l'identification d'objets volants pénétrant dans notre espace aérien sans autorisation, on ne peut utiliser que des avions dotés d'un équipage. L'exercice quotidien de ces engagements d'interception et d'identification représente l'une des missions principales de nos pilotes de combat. Pour les engagements de jour et de nuit, par tous les temps et à grandes altitudes nous avons actuellement 33 avions F/A-18 «Hornet» à disposition.

Le démonstrateur Gripen de Saab en Valais 2012. (photo DDPS)

Des crises prolongées

La situation générale dans le monde, tout comme la situation en Europe a continué de s'aggraver au cours de l'année passée. Personne ne sait quelles seront les influences de la situation économique et financière catastrophique dans un grand nombre d'Etats européens et quel impact auront des troubles sociaux sur la situation sécuritaire. La migration non contrôlée, la criminalité organisée, l'islamisme accompagné d'un terrorisme globalisé, l'extrémisme violent de droite et de gauche ainsi que la prolifération d'armes à destruction massive, la cyberguerre et d'autres menaces peuvent générer très rapidement des scénarios désagréables, difficiles à contrôler et interétatiques. Les gouvernements se retrouveront vite au bout de leurs propres possibilités. Ils pourront facilement perdre le contrôle des événements. Il est urgent de «penser à l'impensable» et de «s'attendre à l'inattendu». Un pays dont le gouvernement ne fait jamais d'exercice de préparation aux crises et qui ne connait les réflexions d'anticipation à long terme au sujet de la politique de sécurité que par ouï-dire, court vraiment de gros et sérieux risques.

Lors d'une crise complexe et prolongée, il faut aussi pouvoir garantir la souveraineté de l'espace aérien. La Suisse aurait donc en permanence, 24 heures sur 24, au moins quatre avions de combat F/A-18 dans son espace aérien; deux à l'Ouest, deux à l'Est du pays.

Au bout d'environ quinze jours, les 33 F/A-18 seraient cloués au sol. Ils devraient être révisés et éventuellement réparés suite au grand nombre d'heures de vol. Dans une telle situation, notre espace aérien resterait sans protection active et sans contrôle. La surveillance de l'espace aérien serait capable de constater des intrus. Mais elle n'aurait plus la possibilité de les identifier positivement et de les forcer à quitter notre espace aérien ou à atterrir. L'espace aérien suisse serait donc à disposition de tout un chacun. Notre pays ne pourrait plus remplir ses engagements internationaux d'Etat souverain.

Manifestations d'envergure

La souveraineté de l'espace aérien national doit aussi être garantie pendant des manifestations d'envergure telles que des conférences internationales (G8, Sommet de la Francophonie, WEF) et des événements sportifs (EURO 08, Jeux olympiques, Championnats mondiaux).

Les Jeux olympiques d'été 2012 à Londres, comme exemple actuel, ont montré que la sauvegarde le la sécurité nationale, respectivement la souveraineté de l'espace aérien national, ne pouvait être garantie que grâce à l'engagement des forces armées britanniques. Grâce au «Air Security Plan» sophistiqué, l'espace aérien au-dessus de Londres a été surveillé, contrôlé et sécurisé pendant les jeux par la collaboration d'entente de capteurs (radars), de systèmes de DCA, d'avions de combat et d'hélicoptères. La souveraineté de l'espace aérien a ainsi pu être assurée 24 heures sur 24. A l'aide des moyens disponibles, avant tout les avions de combat et les hélicoptères (pour des cibles volant lentement), le plan d'opération avait prévu de dissuader, de poser des limites géographiques claires, de découvrir à temps, de décider et au pire des cas de combattre. Une grande importance revenait à la dissuasion («deterrence») avec le dispositif de défense publié de façon ciblée aux niveaux national et international. Les engins volants qui entraient en ligne de compte pour violer la souveraineté de l'espace aérien étaient des avions modèles réduits, des drones, des avions de tourisme, des hélicoptères, des business jets et (dans le pire de cas) des avions de ligne détournés.

Peter Regli (photo mad)

Pour l'«Opération OLYMPICS» les forces armées ont mis à disposition en tout 23 000 membres de l'Army, de la Royal Navy et de la Royal Air Force (2500). Sur deux aérodromes, les avions de combat armés Typhoon étaient en état d'alerte, prêts à l'envol en cinq et en dix minutes.

Remplacement partiel de la flotte de Tiger (TTE)

Nos Forces aériennes ont de grandes lacunes dans leurs effectifs. Les Tiger F-5, qui ne sont plus adaptés aux exigences actuelles, doivent être rapidement retirés du service et remplacés par un nouvel avion de combat moderne. 22 nouveaux avions doivent remplacer une partie des 54 Tiger encore disponibles. D'où la notion de «Remplacement partiel du Tiger» [en allemand: Tiger-Teilersatz – TTE].

Au nom du Conseil fédéral, des spécialistes du DDPS (entre autres des pilotes d'essai, des ingénieurs, des acheteurs et des officiers d'état-major) ont reçu la mission d'examiner différentes variantes pour trouver une solution. Ce travail a été effectué pendant plusieurs années, de manière professionnelle, compétente, fiable et incorruptible, comme c'est l'habitude en Suisse. Vu la situation financière actuelle de la Confédération, le Conseil fédéral a décidé en décembre 2011 de se procurer 22 avions de combat suédois du type JAS-39 Gripen E. Cet avion remplit les exigences requises et il représente la solution la plus avantageuse au niveau du prix. Dans sa variante C/D, il vole actuellement dans l'armée de l'air suédoise et également en Hongrie, en Tchéquie, en Afrique du Sud et en Thaïlande. Le Gripen est un monomoteur, ce qui est, outre le prix plus avantageux, un grand avantage pour les services et les entretiens.

Avec le JAS-39 Gripen, on ne peut pas seulement défendre l'espace aérien mais aussi couvrir le domaine de la reconnaissance et du combat de cibles au sol. Ainsi, après l'abandon des Hunter et des Mirages de reconnaissance, nos Forces aériennes seraient de nouveau capables d'assurer activement et entièrement leur mission en temps de paix et lors de tensions ou de conflits.

Suite page 2

Au sujet de la neutralité, de la souveraineté de l'espace aérien et des obligations internationales

La Suisse doit rester un espace de paix. Il faut démasquer les doubles standards hypocrites.

me. Si l'on considère soigneusement les réflexions du divisionnaire *Regli* en tenant compte des aspects du droit international, on retrouve les aspects suivants:

La Suisse est un «Etat perpétuellement neutre». Elle a choisi elle-même ce statut et elle peut aussi résilier cet engagement contractuel. Mais la neutralité est profondément ancrée dans la population suisse, comme le montre le sondage annuel effectué au sein de l'*Ecole polytechnique fédérale de Zurich* (ETHZ). Le taux d'approbation a même légèrement augmenté au cours de ces dernières années et atteint actuellement 95% (en toutes lettres: quatre-vingt-quinze pourcents).[1]

La «Convention sur les droits et les devoirs des puissances neutres» (appelé aussi Traité de neutralité de La Haye) de 1907, qui fait partie du droit international et qui a été ratifiée par la Suisse, est toujours valide et garantit aux pays neutres l'intégrité de leur territoire. En contrepartie, ils doivent cependant remplir certains devoirs. En font partie la capacité et la volonté de défendre militairement le statut de neutralité (capacité d'autodéfense).

Le droit international exige que l'armement ne soit pas homéopathique, mais qu'il soit crédible face aux capacités d'éventuelles tierces parties. En outre, un pays neutre *ne doit pas tolérer,* selon les termes de la Convention, que son territoire et son espace aérien soient utilisés par une tierce partie pour des hostilités. Selon le texte de la Convention (art. 2 et 5), le pays neutre doit «punir» de telles violations. Un pays neutre est encore plus tenu à réagir que les autres Etats. Il n'a pas le droit de laisser agir militairement des forces étrangères sur son territoire. Sinon il viole ses engagements contractuels. C'est la raison pour laquelle trois critères définissent la neutralité suisse: elle est librement choisie, perpétuelle et armée.

Etant donné que dans la Constitution fédérale de 1999 la Suisse s'est explicitement engagée à respecter le droit international, un large consensus devrait régner sur tout l'échiquier politique, pour remplir ces engagements face à la communauté internationale, c'est-à-dire d'entretenir des forces aériennes (et une armée) capable de protéger la neutralité et de défendre le pays, (art. 2 al. 4 et art. 5 al. 4 CF). Etant donné que d'habitude c'est la gauche qui attribue une valeur particulière au respect du droit international, on ne peut pas, dans ce domaine, accepter du PS un double standard hypocrite. Il faut espérer qu'*Helmut Hubacher*, le «Grand Old Man» du PSS, qui, avec des réflexions très réalistes, s'est prononcé en faveur du Gripen, réussisse à se faire entendre. (cf. *Horizons et débats* n° 38/39 du 17/9/12).

Encore un mot au sujet de la Suisse en tant qu'espace de paix: Si la gauche est réellement pour la paix, elle doit reconnaître l'espace de paix suisse. En nous engageant pour empêcher toute guerre dans notre pays, nous-mêmes et d'autres pouvons agir à partir d'ici pour un monde plus raisonnable dans le sens de nos traditions humanitaires. Si, par exemple, Genève reste un lieu sûr pour le dialogue sincère entre tous les Etats, c'est une importante contribution d'un petit Etat pour la paix. C'est ce que nos hôtes étrangers soulignent sans cesse. Où peut-on mieux négocier que dans un pays, qui conclut des accords et les respecte, qui est capable de dialoguer et qui place le droit au-dessus de la force?

Ou la gauche croit-elle réellement que, dans les fameux marathons nocturnes bruxellois ou dans les cercles washingtoniens, on puisse accéder à de véritables résultats performants et pleins d'avenir?

La neutralité est un modèle de paix très actuel, également du point de vue des chercheurs dans le domaine des conflits, et la gauche sincère ne peut pas réellement s'y opposer. Il y a belle lurette, que le pendant de ce modèle, l'*internationalisme interventionniste,* a été démasqué comme étant l'instrument de l'impérialisme. Les Asiatiques n'arrêtent pas de le répéter: «C'est un modèle des temps passés», ses partisans n'ont plus d'avenir. Celui qui ne veut pas abandonner ce modèle-ci, doit se déclarer et s'abstenir de s'immiscer dans la question de la paix.

Nous, en tous cas, nous voulons pouvoir respecter nos engagements envers la neutralité à l'aide de l'armée et des forces aériennes. •

[1] ETH-Studie: *Sicherheit 2012. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend* (avec condensé et résumé de plusieurs pages en français)

Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances neutres

(Recueil systématique de la législation fédérale, RS 0.515.21)

EXTRAIT

Chapitre I:
Des droits et des devoirs des Puissances neutres

Art. 1
Le territoire des Puissances neutres est inviolable.

Art. 2
Il est interdit aux belligérants de faire passer à travers le territoire d'une Puissance neutre des troupes ou des convois, soit de munitions, soit d'approvisionnements.

Art. 3
Il est également interdit aux belligérants:
a) d'installer sur le territoire d'une Puissance neutre une station radiotélégraphique ou tout appareil destiné à servir comme moyen de communication avec des forces belligérantes sur terre ou sur mer;
b) d'utiliser toute installation de ce genre établie par eux avant la guerre sur le territoire de la Puissance neutre dans un but exclusivement militaire, et qui n'a pas été ouverte au service de la correspondance publique.

Art. 4
Des corps de combattants ne peuvent être formés, ni des bureaux d'enrôlements ouverts, sur le territoire d'une Puissance neutre au profit des belligérants.

Art. 5
Une Puissance neutre ne doit tolérer sur son territoire aucun des actes visés par les art. 2 à 4.
Elle n'est tenue de punir des actes contraires à la neutralité que si ces actes ont été commis sur son propre territoire.

«La souveraineté aérienne nationale …»
suite de la page 1

Svenska Aeroplan Aktiebolaget (SAAB)

Pendant les périodes politiquement troubles de 1937 en Europe, la Suède a reconnu la nécessité de créer une propre industrie aéronautique pour devenir indépendant de l'étranger dans l'acquisition d'avions de combat pour son armée de l'air.

Le premier avion à réaction de production suédoise, ayant accompli son premier vol en mars 1947, a été nommé Saab J-21R. Ont suivi les avions de combat AJ-29 Tunnan («fût volant»), le A-32 Lansen, le J-35 Draken (qui avait été pris en considération, lors de l'évaluation d'un nouvel avion de combat suisse, comme concurrent du Mirage III), le AJ-37 Viggen ainsi que son successeur le JAS-39 Gripen. Le Gripen est l'épine dorsale de l'armée de l'air suédoise actuelle et future («Flygvapnet»).

L'industrie aéronautique suédoise a fait ses preuves pendant 75 ans comme constructrice d'avions de combats fiables, modernes et de haute valeur et s'est ainsi créée un excellent nom au niveau international.

On peut donc en toute confiance partir de l'idée que Saab sera capable de réaliser avec succès le développement du JAS-39 E, sur la base de son prédécesseur le JAS-39 C/D Gripen actuel, dans les décennies à venir. Il devrait être clair pour tout le monde que le démonstrateur Gripen de 2013 ne peut pas être identique à l'avion de série de 2018. Les concurrents Rafale (F) et Eurofighter (D) auront également un autre aspect en 2018 suite aux programmes de mise aux normes. Cette manière d'agir pour accroître la valeur combative (KAWEST) pendant le cycle de vie d'un système d'arme est usuelle et nécessaire dans l'aviation militaire. Ainsi il existe par exemple la famille des F/A-18 Hornet avec les premiers modèles -A/B et aujourd'hui avec sa dernière version -E/F.

Nos partis et le Conseil fédéral

Suite à l'évaluation et la décision du Conseil fédéral, les adversaires du choix du type et de l'acquisition se sont – comme on pouvait s'y attendre – tout de suite fait remarquer. Les perdants de l'évaluation, parmi eux notamment le constructeur français, ont apparemment mobilisé des médias, des agences de relations publiques et certains politiciens pour mener campagne contre cette décision.

Dans son programme de parti d'août 2010, le Parti socialiste suisse (PSS) s'est exprimé en faveur de l'abolition de l'armée suisse. Nos Forces aériennes représentent une partie essentielle de cette armée. Lors de l'acquisition du TTE, on pourra donc compter uniquement sur les représentants socialistes qui ont des antennes historiques dirigées vers la Suède et qui savent réfléchir de manière autonome. De même, une majorité des Verts suisses ne voudra pas soutenir ce projet pour des raisons idéologiques.

Restent donc avant tout les partis bourgeois: UDC, PDC, PLR et PBD. Concernant le TTE, il n'existe malheureusement pas encore de consensus visible et pas d'alliances claires.

Le Conseil fédéral reprend de plus en plus le rôle d'un bureau de relations publiques pour le «Groupe pour une Suisse sans armée» (GSsA). Il dirige la défense du pays depuis des années à travers les finances et les économies au lieu de se référer aux menaces réelles et aux besoins existants. Au cours des derniers 20 ans, le Conseil fédéral a chaque année fait des économies entre 46 et 273 millions de francs aux dépens de l'armée. Et cela toujours au profit des six autres départements. Les décisions financières pour la défense du pays se sont fait le plus souvent par le gouvernement sans avoir procédé à une évaluation réelle de la situation. Dernièrement, le Conseil fédéral s'est même servi – en utilisant l'argument des finances – du remplacement partiel du Tiger contre les réels et urgents besoins de nos forces armées terrestres.

Mettre à contribution le Parlement bourgeois

Il faut mettre à contribution la partie bourgeoise du Parlement (qui a toujours une majorité dans les deux Chambres). *Elle doit insister pour que la décision parlementaire de l'automne 2011 (une armée de 100 000 hommes, 5 milliards de francs par an pour l'armée, ci-inclus l'acquisition du remplacement partiel du Tiger) soit respectée et réalisée par le Conseil fédéral.* Les déviationnistes et les tireurs embusqués dans le parti du ministre de la Défense et dans la présidence du PLR doivent enfin abandonner leurs intérêts particuliers et soutenir la décision du Conseil fédéral concernant le type d'avion. Il faut rappeler aux sceptiques notoires dans le camp bourgeois: celui qui ne veut pas, trouve toujours des arguments, celui qui veut, participe au succès en cherchant des solutions! Les parlementaires doivent s'engager pour la sécurité de notre pays, exiger et encourager l'acquisition du TTE. Notre souveraineté de l'espace aérien doit pouvoir de nouveau être garantie de façon durable et crédible.

Citoyen/citoyennes et information

Avec son message sur l'armement de 2012, le Conseil fédéral a proposé au Parlement l'acquisition du TTE avec 22 JAS-39 Gripen E suédois. Dès le printemps 2013, le Parlement devra donc se prononcer là-dessus. C'est alors au chef du DDPS, aux fonctionnaires responsables, aux spécialistes et aux médias indépendants de présenter clairement la situation. Il faut encore une fois expliquer, de façon compréhensible et convaincante, au citoyen et à la citoyenne l'importance de la souveraineté de l'espace aérien. Le peuple devra être invité à suivre de façon critique les agissements de ses représentants politiques et de les accompagner avec son influence. Les représentants convaincus et engagés doivent chercher l'alliance bourgeoise, agir en multiplicateurs et s'engager publiquement de façon résolue et sans équivoque en faveur de l'acquisition du TTE.

Conclusion

L'évaluation pour le TTE a été menée correctement à tous égards. Cela a été confirmé par le président de la sous-commission de la Commission de sécurité, le conseiller national *Thomas Hurter* (UDC), après un examen détaillé et méticuleux du processus d'évaluation par *Armasuisse* et par le Forces aériennes.

Le temps entre la commande et la livraison des Gripen E devra être pallié par une remise en prêt d'une escadrille de Gripen C/D de l'armée de l'air suédoise. C'est une manœuvre habile de notre chef du DDPS. Ainsi nos pilotes pourront être reconvertis à un avion de combat moderne et insensible aux conditions météorologiques et seront préparés à temps au successeur moderne -E. La sauvegarde de notre espace aérien peut ainsi être renforcée rapidement et efficacement.

Le Gouvernement suédois a décidé le 17 janvier 2013, avec le soutien massif des socio-démocrates, de se procurer 60 avions de combat JAS-39-Gripen E pour l'armée de l'air suédoise. Cette décision positive qu'on attendait lie cependant la commande à un accord intergouvernemental valable entre la Suède et la Suisse pour l'acquisition de 22 avions pour nos Forces aériennes.

La décision du Conseil fédéral concernant le type d'avion est connue. Elle est appropriée. Notre espace aérien doit pouvoir être sous contrôle, et au pire des cas défendu, lors de toute situation critique, même pendant plusieurs semaines à l'aide des nouveaux moyens (le TTE) et des moyens existants.

Le dernier mot concernant l'acquisition du Gripen sera prononcé par le peuple, lors d'une votation fédérale qui aura probablement lieu au printemps 2014. •

(Traduction *Horizons et débats)*

La politique de sécurité du Conseil fédéral et du Parlement va à l'encontre de la Constitution et du droit international

par Rudolf P. Schaub, Walchwil

Lors de la célébration de son départ en tant que Chef de l'Armée fin 2007, le commandant de corps Keckeis a pour la première fois rendu public que l'Armée suisse n'était plus opérationnelle et qu'elle n'était plus en mesure d'accomplir son mandat de défense constitutionnel. Le Conseil fédéral et le Parlement ont pris connaissance de cette grave révélation comme s'il s'agissait d'une information secondaire du quotidien politique. Pour la majorité du Conseil fédéral et du Parlement, les mesures pour reconstituer la capacité de défense de la Suisse, exigée par la Constitution (art. 58 Cst.) et par la Loi sur l'Armée (art. 1 LAAM), n'ont jusqu'à présent ni été sujet de discussion, ni mis en application. La question de savoir comment ce processus insidieux – dissimulé au peuple jusqu'à la fin de 2007 – vers l'incapacité de défense s'est fait et qui en est responsable, n'a jamais été sujet d'une enquête. Au sein des Chambres fédérales, personne n'a revendiqué une CEP bien que cela ait souvent été fait à l'occasion de défaillances de l'Etat de portée bien moins importante.

Le mépris de la Constitution et de la loi ne semble représenter aucun problème pour le Conseil fédéral et les Chambres, quand ils en sont eux-mêmes les acteurs principaux. Le fait, connu depuis 2007, que l'Armée n'est plus en mesure d'accomplir son mandat, n'a déclenché aucun effort, ni de la part du Conseil fédéral ni du Parlement, d'avouer honnêtement que ce qui est stipulé dans l'art. 58 Cst. et l'art. 1 LAAM n'est en réalité plus du tout garanti.

Le Conseil fédéral, a-t-il besoin de cours particuliers sur l'importance de la Constitution?

Fin juin 2010, le Conseil fédéral a présenté pour l'instant son dernier rapport périodique, le «Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse» (ci-dessous «Rapport») – qui n'a été bouclé qu'après d'importantes frictions. Dans ce Rapport, présentant «les lignes directrices dont dépendra la structure de la politique de sécurité au cours des années qui suivront» (loc. cit. p. 2), le Conseil fédéral *confirme sa volonté de poursuivre une politique de sécurité allant à l'encontre de la Constitution et au droit international.* A la page 36 du rapport on peut lire ceci (mises en relief par l'auteur de l'article): «Les tâches de l'armée sont définies à l'article 58, alinéa 2 de la Constitution fédérale ainsi qu'à l'article 1 de la loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire. Elles comprennent la prévention des guerres et le maintien de la paix, la défense, l'appui apporté aux autorités civiles et la promotion de la paix. Les tâches constituent les directives à long terme pour l'armée. Sur la base d'une vérification régulière des menaces et des dangers, le DDPS en déduit *les missions confiées à l'armée.* Ces missions trouvent à leur tour leur concrétisation dans le profil des prestations de l'armée.»

Donc, selon l'avis du Conseil fédéral, le DDPS est son propre chef en matière de politique de sécurité et peut déterminer à son gré pour différentes périodes les mandats du Conseil fédéral et du Parlement stipulés dans la Constitution. Les explications du Conseil fédéral sont en contradiction manifeste avec la répartition des compétences en vigueur et sont d'autant plus étonnantes que la Confédération occupe des régiments de juristes. Parmi ceux-ci, on en aurait certainement trouvé un qui se serait mis à disposition pour donner aux membres du gouvernement les cours particuliers impérativement nécessaires sur la signification de la Constitution et des lois en tant que directives pour l'administration fédérale en général et le DDPS en particulier. Mais de toute apparence, on n'a pas voulu de conseils juridiques n'étant pas conformes aux propres intentions. Le Conseil fédéral cherche – avec ces explications abstruses à propos des tâches du DDPS – à rendre responsable ce dernier d'une politique de sécurité soi-disant autonome, dont lui seul et les Chambres assument la responsabilité.

La tentative du Conseil fédéral de rejeter la responsabilité sur le DDPS a sa bonne raison. Depuis longtemps, il refuse au DDPS les moyens financiers nécessaires pour accomplir le mandat du peuple stipulé dans la Constitution et la loi. Si celui-ci est vraiment dépassé, il serait du devoir du Conseil fédéral de s'occuper d'une adaptation de l'art. 58 Cst. et de d'article 1 de la LAAM. Il ne l'a pas fait jusqu'à présent, sachant que la majorité du peuple suisse, qui pense de manière réaliste, ne s'exprimerait pas en faveur d'une Suisse sans défense avec un concept de montée en puissance non opérationnel. Le conseiller fédéral Maurer s'est prononcé dans ce contexte avec une remarque significative dans un exposé du 16 octobre 2010 à Lucerne selon le manuscrit (publié dans Pro Militia, n° 4/10 du 22 novembre 2010, p. 1): *«Ce concept de montée en puissance a servi surtout à l'apaisement de la conscience et il a permis à dissimuler la perte de la compétence de défense complète au moins sur le papier.»* Pour cette raison, le Conseiller fédéral Maurer a parlé honnêtement de l'*«astuce avec l'armée de papier».*

Car malgré la *«situation de menace devenue plus imprévisible et floue»* (Rapport, p. 8, 60), le Conseil fédéral évalue la probabilité d'une attaque militaire contre la Suisse comme étant minime (Rapport, p. 13), et: *«le déplacement des priorités, de la défense vers des tâches globales de surveillance, de garde, de sûreté et de protection, va se poursuivre.»* (Rapport, p. 55). L'armée doit cependant «conserver et développer les capacités fondamentales requises pour la conduite d'opérations militaires défensives, avec un niveau élevé sur le plan qualitatif, mais limité sur celui de la quantité.» (Rapport, p. 37). On suppose que l'armée doit pouvoir, «dans le sens d'une compétence-clé», maîtriser au moins l'engagement de brigades ou de groupes de combat et remplir les conditions nécessaires en matière de conduite. (Rapport, p. 37).

Réduction de l'armée jusqu'à l'incapacité de défense

Il est dit clairement qu'avec la réduction de l'armée à *deux brigades de combat avec des déficits d'équipement considérables,* l'armée ne doit plus accomplir sa mission de défense nationale selon article 58 Cst. Elle ne sera tout simplement plus en mesure de répondre à cette tâche. Il faut d'ailleurs mentionner dans ce contexte que dans de nouveaux papiers du DDPS (pas encore publiés), on ne parle plus de «capacités fondamentales requises pour la conduite d'opérations militaires défensives, avec un niveau élevé sur le plan qualitatif, mais limité sur celui de la quantité», mais juste d'une «capacité requise pour la conduite d'opérations de défense militaires qui est *appropriée* sur le plan qualitatif, mais limitée sur celui de la quantité» («savoir-faire»). Par cette nouvelle doctrine, le DDPS abandonne le critère «avec un niveau élevé sur le plan qualitatif» selon le Rapport de sécurité et il peut continuer à réduire les efforts de défense qui exigeraient davantage d'investissements. Toutefois, l'on affirme aussi dans les nouveaux documents du DDPS d'une manière extrêmement effrontée que la réduction de la capacité de défense sur la sauvegarde et le développement ultérieur d'une compétence de défense convenable correspondrait aux spécifications valables de la politique de sécurité.

Le Rapport sur l'armée 2010 du Conseil fédéral du 1er octobre 2010 («Rapport A» par la suite) confirme également que l'armée n'est plus capable d'accomplir son mandat de défense, qui existe toujours, mais qu'elle ne sera non plus en mesure de maintenir et de développer «les capacités fondamentales requises pour la conduite d'opérations militaires défensives, avec un niveau élevé sur le plan qualitatif, mais limité sur celui de la quantité». Ceci est impossible, parce que «des systèmes nécessaires sur le plan militaire» n'ont pas été procurés selon le Conseil fédéral, ce qui entraîne des lacunes au niveau des capacités (Rapport A p. 23).

Il faut y ajouter que non seulement les acquisitions non effectués de matériel important de l'armée, mais aussi ies liquidations faites de manière précipitée, ont mené à ces lacunes au niveau des capacités (par exemple les véhicules blindés lanceurs de ponts, les chars blindés lourds de dépannage et des chars de lance-mines ainsi que les lance-mines de l'infanterie). Le savoir-faire de l'utilisation de ces moyens indispensables sur le champ de combat d'aujourd'hui et du futur ne peut ni être acquis sur papier ni réappris par ordinateur pour le maintenir. Le véritable état de notre armée devient manifeste avec l'aveu du Conseil fédéral que l'armée n'a *pas de doctrine de défense globale et actualisée* (Rapport A p. 16). C'est pourquoi le Conseil fédéral a des idées complètement irréalistes sur la complexité et la préparation nécessaire de la montée en puissance de l'armée.

Manque de connaissance du sujet ou action de mauvaise foi?

Selon le Rapport (p. 51), le Conseil fédéral ne veut pas élaborer «un concept de montée en puissance détaillé pour un possible conflit armé à venir, car le type et le dimensionnement des capacités nécessaires dépendraient de la menace concrète». Selon lui «il n'est pas possible de planifier dans le détail les capacités militaires qui doivent être acquises», tant qu'on ne sait pas clairement «à quoi l'armée doit se préparer». Par la «montée en puissance» de l'armée postulée en cas de situation de menace manifeste, le Conseil fédéral tout entier a définitivement confirmé qu'il manque aussi de compétence au sujet du domaine militaire ou sinon, il s'agit de mauvaise foi.

Compte tenu de la difficulté notoire en Suisse de réaliser rapidement des projets d'armement coûteux, et sans les manœuvres de retardement couronnées de succès de la part d'«experts» particuliers ou de la part d'adversaires «de principe», le Conseil fédéral aurait dû, avec un peu de bon sens, parvenir à la conclusion que son concept de la montée en puissance ne peut pas fonctionner dans un futur cas de menace (devenu manifeste). Il ne peut garantir à temps l'effet dissuasif et la capacité de défense de l'armée en raison de nombreux obstacles.

Le fait qu'avec la capacité de défense en temps voulu quelque chose d'impossible est exigé, vu la montée en puissance de l'armée postulée, ne semble pourtant pas préoccuper le Conseil fédéral. Car le concept de montée en puissance ne doit pas fonctionner le jour J, il ne doit que servir de tranquillisant pour la population inquiétée par l'état de l'armée. Même le conseiller fédéral Maurer a fait remarquer cela comme chacun le sait (cf. citation ci-dessus). Le fait que les Chambres fédérales aient pris connaissance du «Rapport sur la politique de sécurité» et du «Rapport sur l'armée» sans résistance considérable est vraiment étonnant. Soit tous les parlementaires sont lâches ou paresseux, soit personne ne dispose des connaissances juridiques et militaires nécessaires pour découvrir sans ménagements lors d'un débat les combines et les réflexions erronées du Conseil fédéral.

La Constitution exige une compétence de défense réelle

Le conseiller fédéral Maurer en tant que chef du DDPS ne peut pas être satisfait du «Rapport sur la politique de sécurité 2010» et du «Rapport sur l'armée 2010» du Conseil fédéral, d'autant plus qu'il y a un risque considérable pour lui d'être présenté un jour comme le «liquidateur» de l'armée de défense ayant méprisé la Constitution. Comme directeur du DDPS, il a chargé *Rainer J. Schweizer,* docteur en droit, avocat, professeur de droit public, de droit européen et de droit international à l'Université de St Gall, entre autres d'un «Avis de droit sur la constitutionnalité et compatibilité au droit international des compétences de l'armée en matière de défense (en allemand)».

Selon le professeur Schweizer, une «nouvelle orientation partielle de l'armée» n'exigerait pas de changement de la Constitution, *«tant que l'armée respecte les directives de l'article 58 alinéa 2 Cst. ayant fait leurs preuves»* (avis de droit, p. 11). Mais l'armée ne peut être dispensée du mandat de défense sans révision de la Constitution, (avis de droit, p. 28). C'est une *«tâche-clé»* (avis de droit, p. 41) et elle demande une *«compétence de défense réelle»* (avis de droit, pp. 10 et 44). Avec deux brigades de combat qui présentent des lacunes d'équipement graves et un concept de montée en puissance inapproprié, l'armée ne remplit pas l'exigence de la *«compétence de défense réelle»* et ceci même pas dans la situation favorable de sécurité actuelle. Cette nécessité d'une «nouvelle orientation partielle» ne sera pas non plus respectée si 22 000 soldats accomplissent la *«tâche-clé»,* stipulée dans la Constitution, et 35 000 membres de l'armée effectuent des services d'assistance en faveur des autorités cantonales (réglés insuffisamment dans la Constitution). Pour cette raison, la politique de sécurité du Conseil fédéral est anticonstitutionnelle. Elle viole cependant aussi le droit international qui est également déterminant en ce qui concerne les efforts de défense requis (article 5 alinéa 4 Cst.).

Le droit international oblige la Suisse en tant qu'Etat neutre à garantir la capacité de défense

Or, la Suisse, pays neutre, est contrainte par le droit international qu'*«elle garantisse, par une compétence de défense supportable, financièrement acceptable, réalisable sur le plan du personnel et du matériel et adaptée aux scénarios de menaces du moment, l'accomplissement des devoirs de défense requis.»* (cf. avis de droit p. 50). On ne peut pas sérieusement affirmer que depuis la chute du Mur de Berlin, le Conseil fédéral et le Parlement aient mis à disposition de l'armée les moyens financiers dans une mesure supportable et acceptable, si l'on compare les coûts de l'armée suisse à ceux dont se sont chargés les autres pays européens (moins riches) au profit de leurs armées. La politique de sécurité du Conseil fédéral enfreint aussi le droit international car par la pure notion de «montée en puissance» on n'a pas créé un instrument qui garantisse *«que la compétence de défense, exigée par le droit international, existe au cas de besoin.»*

Le Conseil fédéral a pris acte des considérations du professeur Schweizer (cf. Rapport A, p. 80s.). Il répond au raisonnement très limpide de l'expert par rapport à la compétence de défense réelle, exigée par la Constitution et le droit international, à la partie intitulée «Compétence de défense», par la seule phrase sobre que voilà (Rapport A, p. 83): «Selon le professeur Schweizer, une appréciation de la compatibilité du profil des prestations de l'armée, tel qu'il est présenté dans le présent rapport, ne peut être faite avant que soient précisées, au niveau de la Constitution, la répartition des rôles et la collaboration entre Confédération et cantons au sein du réseau national de sécurité.» Ce faisant, le Conseil fédéral attribue à tort au professeur Schweizer une affirmation que celui-ci *n'a pas* exprimée. Schweizer désigne la défense du pays, sous réserve d'une révision de la Constitution, comme tâche-clé de l'armée (avis de droit, p. 8 et 41), ne faisant, dans ce contexte, aucune allusion aux accords nécessaires avec les cantons. Il critique pourtant l'ancrage insuffisant du service d'assistance de l'armée dans la Constitution (art. 58, al. 2 Cst.), recommandant dans ce contexte d'entamer des entretiens avec les cantons en vue d'un réglement approprié (cf. avis de droit, pp. 12 et 76).

Les considérations financières prédominent les faits militaires

Dans sa conférence intitulée «Chance Miliz» [L'armée de milice, une chance] du 16 octobre 2012, à Lucerne (source: op.cit.), le conseiller fédéral Maurer déplore le fait que la politique ait privé l'armée, depuis 1990, de moyens financiers (en les réduisant de 1,6% du revenu national brut à 0,8%), ce qui a abouti dans des «réformes marathons». Chacune de ces réformes s'est soldée par un échec, parce que les moyens financiers ne suffisaient de nouveau pas à cette nouvelle armée réduite. La phase de développement de 2008 à 2011, projet le plus récent, ne se distingue guère, en

Suite page 4

Armée suisse: abandonner la prédominance dangereuse des questions financières

Conclusions des rencontres de Lilienberg sur la politique de sécurité et l'armée en 2012

hd. Sous le titre: «La politique de sécurité doit à nouveau être un sujet de discussion!», la «Fondation Lilienberg – forum d'entrepreneurs» a publié un excellent dépliant concernant l'état actuel de notre armée. Il comprend aussi l'urgence et l'obligation d'agir des différentes collectivités de notre pays.

«La politique s'est accommodée du fait que depuis plus de vingt ans, on prive l'armée de moyens!» Cette phrase a été prononcée par le conseiller fédéral *Ueli Maurer*, chef du DDPS, à l'occasion des entretiens sur l'armée, le 15 novembre 2012 au Lilienberg.

C'est un fait que durant ces dernières années, le budget de l'armée a constamment été diminué, de sorte que, comparée au produit national brut et au budget total de la Confédération, l'armée dispose d'une marge financière très restreinte par rapport aux années et décennies passées. On entend souvent à cet égard que le DDPS serait devenu la carrière de la Confédération: alors que d'autres départements et ressorts de la Confédération ont en partie élargi massivement leur activité, le DDPS était réduit au rôle de «département des économies», de sorte que l'organisation et l'équipement de l'armée ne pouvaient être définis plus que selon les ressources financières et non selon les buts supérieurs et les réflexions globales.

C'est dangereux et en fin de compte irresponsable, car la garantie de la sécurité à l'extérieur et à l'intérieur fait partie des tâches centrales de tout Etat. Par ailleurs, il faut clairement faire observer que la Suisse neutre est obligée de défendre sa souveraineté, en cas d'urgence par les armes. Notre pays doit aussi être capable de rendre crédible son aptitude à garantir la protection des organisations internationales renommées qui se sont établies dans notre pays. Il ne faut pas qu'il y ait de doutes à ce sujet.

Situation de menace diffuse – sensibilisation aux problèmes de sécurité modifiée

On cite avant tout l'absence d'une image de l'ennemi, respectivement de la menace, pour justifier cette évolution: «Nous sommes encerclés par des amis» est le bon mot d'esprit préféré qu'on cite dans ce contexte, mais il est extrêmement superficiel. Il est certainement hors de doute que la situation de politique de sécurité se présente actuellement de façon différente que durant la guerre froide et l'attitude menaçante d'alors d'un ennemi clairement identifiable. Mais ça ne signifie aucunement qu'il n'y a plus de menaces. Au contraire: il y en a, et elles sont diffuses et variées. Et c'est précisément ça qui rend la discussion sur le sens de la défense nationale, l'organisation et l'équipement de l'armée certes difficile, mais d'autant plus importante. De plus la perception de la menace s'est modifiée dans de larges couches de la population. De nouvelles peurs et besoins ont remplacé les anciennes idées: la peur de la manipulation des données et leur sabotage (cyberguerre), les catastrophes naturelles, les accidents nucléaires, le chômage, la criminalité et la violence quotidienne occupent aujourd'hui l'esprit de la plupart des gens – donc exclusivement des domaines pour lesquels l'armée, dans son rôle classique de défenseur du pays, n'est ni compétente, ni même apte. Cependant, cela ne semble vrai qu'à première vue: il échappe à l'imagination de beaucoup que l'armée, en tant que seul moyen de pression et dernière réserve de la Confédération, doit être engagée contre toutes ces peurs et ces menaces. Celles-ci se combinent d'ailleurs presque autant que l'on veut avec des troubles sociaux, des flux de réfugiés et des activités terroristes de toutes sortes. On pourrait aussi le formuler différemment: la sécurité est devenue une chose allant tellement de soi qu'on oublie qu'en tant que garante de liberté et de bien-être, elle doit constamment être conçue, soignée et si besoin défendue – ce qui a évidemment un coût!

Il manque une politique de sécurité complète et compréhensible

Que cette perception insuffisante soit tellement dominante dans notre pays et qu'elle caractérise la soi-disant discussion de politique de sécurité dépend de plusieurs facteurs. Il n'y a pas, dans notre pays, de débat fondamental sur une politique de sécurité générale, complète et facile à comprendre, ni sur une saisie adéquate, moderne et apte à envisager l'avenir de notre armée. Mais dans notre mode de plus en plus globalisé, il manque aussi une discussion fondamentale sur les intérêts et les buts de la Suisse. En tant que petit Etat, nous ne pouvons simplement plus nous permettre ce manque dans un monde de plus en plus concurrentiel où l'on ne se fait pas de cadeaux! Le Conseil fédéral ne semble pas en être vraiment conscient. Cette observation s'accompagne de la constatation que nous n'avons pratiquement plus, dans notre pays, de politiciens de sécurité renommés et que la politique de sécurité n'a pas de lobby fort.

Inquiétude profonde et perte de confiance

Ce vide grave et les sempiternelles disputes gonflées par les médias à propos de détails organisationnels et techniques, ainsi que la tactique du chef du DDPS, accompagnée par une communication déficiente, ébranlent la population et avant tout les nombreux hommes et femmes qui font de leur mieux pour assumer de façon crédible leur rôle dans l'armée.

Mais ce sont avant tout les citoyennes et les citoyens qui s'engagent durant leur temps libre dans différentes organisations pour une armée forte et pour une politique de sécurité crédible, qui sont ébranlés et profondément frustrés. Cette inquiétude provoque dans la population une grave perte de confiance en toutes les institutions responsables de la politique de sécurité!

Action d'urgence – de qui l'exige-t-on?

Le Conseil fédéral
Le Conseil fédéral doit enfin percevoir sa responsabilité dirigeante en politique de sécurité et lancer un débat sur les intérêts stratégiques et les buts de la Suisse, c'est-à-dire sur une politique de sécurité complète et compréhensible qui mérite son nom. De plus, le Conseil fédéral doit mettre un terme à son indigne dispute avec le Parlement sur le dos de l'armée, sur l'argent, les compétences et les priorités (par exemple celui qui se rapporte au méga-projet du «développement futur de l'armée»).

Le Parlement
Le Parlement doit s'obstiner à maintenir ses droits et exiger du Conseil fédéral d'être informé de façon complète des conséquences des différentes variantes pour le budget de l'armée. Par ailleurs, le Parlement doit s'en tenir à ses décisions de l'automne 2011 (par exemple le plafonnement des dépenses à cinq milliards de francs) et il doit s'engager en faveur d'une politique financière qui garantisse à l'armée la sécurité de planification.

Le DDPS
Le DDPS doit retrouver son calme et cesser ou restreindre ce qui est perçu de l'extérieur comme de l'affairement exagéré et de l'agitation dommageable. Seul un DDPS agissant calmement et argumentant objectivement peut rétablir la crédibilité de l'institution. Le DDPS doit aussi se soucier de ce que fait la population et les milieux favorables à l'armée et il doit intensifier le contact avec ces derniers. L'impression dominante que le DDPS – détaché de la population – ne fait que s'occuper de lui-même, doit disparaître de la perception de la population: mais le DDS doit remplir cette tâche seul. Cependant la preuve par les faits reste due.

Le chef du DDPS
Le chef du DDPS est souvent en première ligne et à de nombreuses occasions, il s'engage de façon crédible en faveur d'une armée forte. Il est souvent bien seul au sein de son autorité collégiale et il doit alors se comporter de façon très tactique. Ce comportement ne doit pas entraîner une stratégie de communication précipitée et malheureuse qui augmente encore le désarroi – même chez les amis de l'armée!

Le commandement de l'armée
Le commandement de l'armée doit se présenter de façon unie dans le sens d'une loyauté vécue et éviter les initiatives individuelles de quelques généraux. En outre, il doit rendre crédible son travail dans l'armée et concernant celle-ci de façon à ce que la population puisse renforcer sa confiance en cette institution et que les personnes accomplissant leur service maintiennent leur motivation élevée et leur bonne volonté dans l'engagement.

L'économie
L'économie doit reprendre enfin conscience que la sécurité signifie un énorme avantage pour le site de production suisse – et que cette sécurité a un prix. L'économie doit donc contribuer à la garantie de la sécurité, surtout par une attitude bienveillante envers les collaborateurs devant faire leur service militaire et particulièrement envers ceux qui veulent aussi se mettre à disposition pour la formation de cadres dans l'armée.

Organisations en faveur de l'armée
Les sociétés en faveur de l'armée doivent prendre conscience qu'actuellement, elles sont les seuls vrais lobbys pour une politique de sécurité crédible. Il faut donc renforcer leur collaboration, resserrer leurs rangs afin qu'elles puissent se présenter unies, comme c'est actuellement le cas dans la lutte contre l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA). Elles doivent par ailleurs rechercher une information objective et transporter la discussion sur la politique de sécurité à l'intérieur de la population et des partis, afin que ceux-ci soient motivés à mieux s'occuper de ce sujet.

Conclusion: *La politique de sécurité doit obligatoirement être remise à l'ordre du jour!*

En résumé

La garantie de la sécurité est une tâche centrale de l'Etat. La sécurité est aussi un avantage pour le site économique suisse. C'est pourquoi notre pays doit formuler une politique de sécurité complète et facilement compréhensible, accompagnant les intérêts et les buts stratégiques de la Suisse. Alors seulement on pourra discuter d'une conception de l'armée objective, moderne et pleine d'avenir. Les réflexions financières doivent jouer un certain rôle, mais elles ne sauraient être la force motrice. Seule cette façon de procéder mènera à plus d'objectivité, de crédibilité et de confiance en les institutions chargées de notre sécurité. •

A commander chez:
Lilienberg Unternehmertum
Industriestr. 1, 8340 Hinwil
Téléphone: +41 44 938 70 00, Fax: +41 44 938 70 99
info@lilienberg.ch, www.lilienberg.ch
(Traduction *Horizons et débats)*

Fondation Lilienberg – forum d'entrepreneurs à Ermatingen TG. (photo mad)

«La politique de sécurité …»
suite de la page 3

matière de ses problèmes et de sa qualité, des réformes antérieures.

Le conseiller fédéral a ajouté lors de sa conférence: «Avec la phase de développement 2008 à 2011, on a mis l'accent encore davantage sur l'assistance subsidiaire des autorités civiles. La capacité de défense fut une fois de plus réduite. La raison en était, là aussi, les ressources financières.» Avec cette dernière phrase, le conseiller fédéral met en évidence, avec une franchise louable, que pour le Conseil fédéral dans son ensemble ce ne sont pas les faits militaires qui comptent pour la réduction de la capacité de défense de l'armée, mais les considérations financières.

Au cours de cette conférence, Maurer a annoncé le projet d'un message à l'attention de l'Assemblée fédérale sur des amendements de la Loi militaire et l'Ordonnance sur l'organisation de l'armée d'ici fin 2012. Au cours de l'an 2013, les Chambres doivent délibérer sur ce projet. Selon Maurer, la réalisation est prévue à partir de 2015. Espérons qu'il se trompe dans cette supposition. Vu les évolutions en matière de politique de sécurité jusqu'ici, il n'est pas vraisemblable que le Conseil fédéral et le Parlement soient capables de présenter une solution convaincante et conforme à la Constitution. Il est fort probable qu'ils essaieront de légitimer après coup l'état actuel des choses par le biais d'un amendement de loi pour ainsi faire sauter l'article 58, alinéa 2, de la Constitution dont la révision serait soumise au référendum obligatoire. Or, un référendum obligatoire en matière de défense est précisément ce que le Conseil fédéral et le Parlement veulent apparemment éviter à tout prix. Un simple amendement législatif par contre serait, sous un point de vue politique, d'autant plus favorable que le référendum serait facultatif. Il devrait être sollicité par 50 000 citoyennes et citoyens dans les cent jours, ce qui pourrait ne pas réussir. Ainsi, on atteindrait de manière élégante et sans explications pénibles avec la population inquiétée, la légitimation à postériori de la politique de sécurité réalisée depuis la chute du Mur, politique qui se trouve en contradiction avec la Constitution.

Veillons à une Suisse sûre pour la jeune génération

Les forces du centre réfutant une Suisse sans défense, les associations et organisations militaires ainsi que toutes les Suissesses et tous les Suisses souhaitant, dans une période d'insécurité, pour leurs enfants et petits-enfants une Suisse sûre, doivent veiller à ce que le peuple puisse, par le moyen d'un référendum, décider lui-même de la politique de sécurité. Celle-ci est trop importante pour être abandonnée au Conseil fédéral et aux Chambres. •

Source: *www.gruppe-giardino.ch* du 16/11/12
(Traduction *Horizons et débats)*

La souveraineté, le droit et le pouvoir

«Aucun Etat n'a plus de valeur qu'un autre. Aucun pays ne doit en dominer un autre. Aucun peuple n'opprimera un autre.»

Discours du Président de la Confédération Ueli Maurer, prononcé à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux de Nouvel An du Corps diplomatique, le 9 janvier 2013 à Berne

Président de la Confédération Ueli Maurer (photo mad)

Monsieur le Nonce,
doyen du corps diplomatique,
Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame la Présidente du Conseil national,
Monsieur le Président du Conseil des Etats,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais vous remercier chaleureusement, au nom du Conseil fédéral, pour tous les bons vœux que vous avez adressés à la Suisse, à ses citoyennes et à ses citoyens. J'ai également été très touché par les souhaits de bonne année destinés au Conseil fédéral et à moi-même. A mon tour, j'ai l'honneur et le plaisir de vous apporter, à vous et aux Etats que vous représentez, les meilleurs vœux du Conseil fédéral et de la population suisse.

Le droit et le pouvoir en Suisse

Pendant les Fêtes, je suis allé au *Musée des chartes fédérales* à Schwyz où est conservé le Pacte fédéral de 1291. Cette charte constitue la première alliance entre des Suisses qui l'ont fait évoluer au cours des siècles pour aboutir à la Confédération suisse d'aujourd'hui.

L'histoire est passionnante: notre pays est né d'un ordre pacifique établi entre les communautés des vallées de Suisse centrale. «Mesures prises en vue de la sécurité et de la paix» est précisément l'expression utilisée dans ce vénérable document rédigé en latin. Les communautés reconnaissent qu'elles sont égales entre elles. Le pacte prévoit des règles pour sortir d'un conflit sans recourir à la violence.

Chacune des parties contractantes renonce à prendre une position dominante par rapport aux autres.

Ce fait historique est important: la loi du plus fort est abolie; le plus puissant n'imposera donc plus sa volonté. Le pacte stipule que tous les signataires sont égaux en droits. Ils traitent d'égal à égal. Et plus essentiel encore: ils remplacent le pouvoir par le droit.

Le droit et le pouvoir en Europe

Comme vous le savez tous, deux facteurs déterminent les relations internationales, à savoir le pouvoir et le droit.

En tant que représentant d'un petit Etat, ce champ de tension m'intéresse au plus haut point. Je souhaite donc l'examiner plus en détail.

Je me concentrerai sur l'Europe et son passé. La raison en est toute simple: je connais le mieux l'histoire de l'Europe et la situation politique qu'on y observe. Mais je suis certain que l'histoire des Etats situés sur d'autres continents permet de tirer des enseignements similaires.

Le passé de l'Europe est brillant et riche. Il est aussi sanglant et marqué par la souffrance. La guerre de Trente Ans est un exemple saisissant.

Cause de grande misère, elle est néanmoins synonyme de progrès sur un point. Avec les *Traités de Westphalie* conclus en 1648, de nouveaux principes sont apparus sur la scène politique internationale: les Etats sont désormais souverains et les relations interétatiques dorénavant régies par le droit.

Il a fallu négocier durant des années à Münster, Osnabrück et Nuremberg pour parvenir à un ordre pacifique. Le résultat ressemble aux dispositions du Pacte fédéral de 1291. L'égalité entre les Etats est reconnue et les relations internationales sont régies par le droit plutôt que par le pouvoir.

On considère donc les Traités de Westphalie comme le début de l'histoire d'un ordre pacifique européen établi entre des Etats égaux en droits. Cet ordre pacifique se développera pour déboucher sur le concept moderne d'Etat souverain et le droit des gens que nous connaissons aujourd'hui.

Les Traités de Westphalie sont à la base du système westphalien: les Etats sont souverains et égaux en droits.

Ces accords n'ont certes pas instauré une paix perpétuelle en Europe. Toutefois, notre continent a pu bénéficier ainsi d'une stabilité politique décisive qui a ouvert la voie à un progrès durable et favorisé l'essor économique.

> «Car je suis convaincu que les pays doivent résoudre, à leur manière et comme il leur convient, les diverses difficultés se présentant à eux. Je crois à la concurrence pacifique entre les économies nationales. J'ai foi en la diversité de ce monde, en la possible coexistence pacifique d'un grand nombre d'Etats souverains qui, tels des partenaires loyaux, entretiennent des relations d'égal à égal.»

> «Je suis persuadé que vous vous engagez avec force et conviction pour un monde pacifique et prospère. Pour un monde dans lequel peuples et Etats se rencontrent dans le respect et entretiennent des relations d'égal à égal en tant que partenaires souverains. Pour un monde qui accorde plus d'importance à la souveraineté et au droit qu'à une politique hégémonique.»

Le droit et le pouvoir dans le monde

D'un point de vue général, ce processus s'est répété après les deux guerres mondiales et à la fin de l'ère coloniale.

En 1918, *Woodrow Wilson,* alors président des Etats-Unis, a encouragé le droit des peuples à l'autodétermination. Il s'est par la suite vu décerner le prix Nobel de la paix.

Après la Seconde Guerre mondiale, les principes de la souveraineté étatique et du droit ont été inscrits dans la *Charte des Nations Unies.*

Selon l'art. 1, ch. 2, de cette charte, les Nations Unies ont notamment pour but de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde.

Et à son art. 2, ch. 1, cette charte stipule que l'organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.

En résumé, aucun Etat n'a plus de valeur qu'un autre. Aucun pays ne doit en dominer un autre. Aucun peuple n'opprimera un autre. Les Etats sont en effet souverains et égaux en droits. Leurs relations se fondent sur le droit et non sur le pouvoir.

Le droit et le pouvoir aujourd'hui

Je suis cependant inquiet parce que ces acquis pourraient finir aux oubliettes.

La crise de la dette et une récession mondiale accentuent les divergences d'intérêts. La tentation croît pour les grands Etats de ne plus accepter les petits comme des partenaires d'égale valeur: pourquoi un grand Etat se lancerait-il dans des négociations longues et compliquées avec un Etat plus petit alors qu'il pourrait simplement lui dicter ses conditions? Alors qu'il serait plus facile de déclarer que son ordre juridique s'applique également au-delà des frontières.

Je constate une recrudescence de la tendance des Etats à mener une politique hégémonique. Et je m'en inquiète.

Car je suis convaincu que les pays doivent résoudre, à leur manière et comme il leur convient, les diverses difficultés se présentant à eux. Je crois à la concurrence pacifique entre les économies nationales. J'ai foi en la diversité de ce monde, en la possible coexistence pacifique d'un grand nombre d'Etats souverains qui, tels des partenaires loyaux, entretiennent des relations d'égal à égal.

Des Etats souverains dont les relations mutuelles sont régies par des conventions, voilà le moyen de parvenir à la prospérité économique et au bien-être dans le monde entier parce que chaque pays peut se structurer et se positionner au mieux en tenant de ses particularités.

Il n'y a ainsi que des gagnants. Les grands Etats peuvent même tirer avantage des plus petits. Par exemple, l'économie suisse a investi près de 900 milliards de francs à l'étranger. Les entreprises suisses ont notamment créé plus de 2,6 millions de places de travail dans le monde entier, sans compter le quart de million de frontaliers qui gagnent leur vie dans notre pays.

De longue date, la Suisse s'est également engagée pour la bonne entente entre les Etats. Son statut d'Etat neutre et indépendant prédestinait notre pays à l'exercice de telles missions. Nous formons un petit Etat n'appartenant à aucune alliance. On ne peut donc pas nous soupçonner de poursuivre une politique hégémonique.

La Suisse est l'Etat dépositaire des *Conventions de Genève* de 1949 ainsi que des Protocoles additionnels de 1977 et 2005. Les engagements humanitaires font bien partie de notre histoire: le *Comité international de la Croix-Rouge* (CICR) a été fondé en 1863, il y a maintenant 150 ans, à Genève. En 1864, douze Etats signaient déjà la première *Convention de Genève.* Depuis lors, des Suisses apportent leur aide pour soulager la souffrance dans le monde entier lors de crises ou de guerres.

Nous nous réjouissons que le statut de neutralité de la Suisse permette l'organisation d'entretiens sur notre territoire. Nous sommes fiers que la ville de Genève abrite le siège de nombreuses organisations internationales importantes. Et nous continuons à tout faire pour que nos missions de bons offices contribuent à faire régner la paix dans le monde.

Cet engagement en toute impartialité repose sur notre conviction qu'aucun Etat ne ressemble à un autre et que les différences entre les pays sont tant permises que requises.

Conclusion

Des Etats souverains et des relations interétatiques fondées sur le droit et non sur le pouvoir, tels sont les enseignements que nous pouvons tirer de l'histoire. Ces principes sont nés à la suite de grandes tragédies. Et de l'expérience faite que tous peuvent profiter de l'épanouissement de l'ensemble des Etats, grands ou petits.

Je suis persuadé que vous vous engagez avec force et conviction pour un monde pacifique et prospère. Pour un monde dans lequel peuples et Etats se rencontrent dans le respect et entretiennent des relations d'égal à égal en tant que partenaires souverains. Pour un monde qui accorde plus d'importance à la souveraineté et au droit qu'à une politique hégémonique.

Au nom du Conseil fédéral, j'adresse, à toutes les personnes présentes, les meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de leurs importantes tâches. •

Source: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX
Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs / 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2013 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Espace métropolitain sans métropole – la maire de la ville de Zurich tient une oraison funèbre

Imagine que l'UE veuille imposer sa politique régionale insensée à la Suisse, et que personne ne la suive

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

En juillet 2009, a été fondée l'«association Espace métropolitain zurichois», lors d'une action éclair, juste avant le début des vacances d'été. Huit cantons et plus de 100 communes ont adhéré à cette «association» – qui est dirigée par la Conférence métropolitaine – uniquement suite à une décision de leurs instances exécutives, les citoyens n'ayant pas eu droit au chapitre (cf. *Horizons et débats* n° 31 du 10/8/09).

Dès lors, les cantons et les communes concernées versent régulièrement leurs cotisations financées par les contribuables à cette structure émanant de la politique régionale européenne, qui est une construction complètement étrangère au modèle suisse de fédéralisme et de démocratie directe.

Dans un article intitulé «Bilan, après trois ans, de l'espace métropolitain zurichois: rien que des dépenses?», *Horizons et débats* a précisé que plusieurs communes en avaient assez de devoir débourser leur deniers publics au profit d'une bulle bureaucratique et antidémocratique où la population des communes n'avait rien à dire: ils en ont tiré les conséquences et ont résilié leur affiliation (*Horizons et débats* n° 21 du 21/5/12).

Or, le 12 décembre 2012, le Conseil communal [Parlement] de la ville de Zurich a, de manière presque inaperçue, biffé du budget sa cotisation de membre pour 2013, exprimant ainsi sa volonté de se retirer de la Conférence métropolitaine.

Petite mention en marge: lors des séances du Conseil communal zurichois, on parle le dialecte – pourquoi alors vouloir défendre de le parler au jardin d'enfants?

Au cours de la réunion du Conseil communal du 12 décembre, la maire de la ville de Zurich, *Corinne Mauch* (PS) a partiellement perdu sa contenance lorsqu'elle a réalisé que le Conseil communal avait, sans autre forme de procès, biffé la cotisation de 40 000 francs et la contribution au projet de 20 000 francs, destinés à l'Espace métropolitain zurichois (avec 65 non contre 54 oui et 70 non contre 55 oui). Ce n'est pas étonnant, car il est vrai qu'un espace métropolitain sans métropole donne un peu l'impression d'être à côté de ses pompes. En outre, il faut savoir que Mme Mauch est, depuis mai 2011, présidente de la dite Conférence métropolitaine zurichoise – donc une présidente sans la ville qu'elle devrait représenter au sein de cet organisme…

Pour «sauver» l'Espace métropolitain zurichois, Corinne Mauch prévoit de demander, début 2013, un crédit additionnel au Conseil communal. Il faut espérer que le Parlement de la ville de Zurich se montrera ferme quant à sa décision, pour qu'on puisse, une fois pour toutes, enterrer cette funeste construction.

«De toute évidence, les cantons vont continuer à exister. Mais la question qui se pose est comment, parallèlement à cela, la Conférence métropolitaine pourra poursuivre ses tâches?»

Voilà les propos révoltants, par lesquels la maire de la ville de Zurich confirme, dans une interview accordée à un quotidien, la critique fondamentale de ses adversaires: que la Conférence métropolitaine est en réalité une institution parallèle à nos cantons (et nos communes), qui ne figure pourtant nulle part dans nos Constitutions cantonales et qui n'a jamais été approuvée par le souverain.

Et la maire d'ajouter: «Les lieux de vie et de travail des gens s'orientent de moins en moins aux frontières de nos communes et de nos cantons. […] Les possibilités de contrôle des institutions publiques ne correspondent plus à cette réalité.» (Corinne Mauch dans la «Neue Zürcher Zeitung» du 7/5/11).

Avec cette justification douteuse, un certain nombre de membres de l'exécutif «dirigent», depuis trois ans et demi, le «bassin zurichois», sans respecter les frontières cantonales ou communales et par dessus les têtes de la population, sans que ce cela n'ait jamais été sujet d'une votation, ni dans les réunions communales, ni par les urnes, ni dans les Parlements. Tout comme si les cantons et les communes suisses n'étaient pas habitués, depuis des siècles, à discuter ensemble leurs affaires et de les régler – mais, s'il vous plaît, en bonne et due forme, par des accords intercantonaux ou intercommunaux basés sur la Constitution et la loi. Ni au sein du Conseil communal de la ville de Zurich, ni autre part, n'a eu lieu un débat à ce sujet. Les cotisations, minimales par rapport au budget zurichois de plusieurs milliards, ont, depuis trois ans, passé le cap des séances de manière inaperçue, selon un membre du Conseil communal.

Une minorité demande la suppression des contributions

Au cours de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2012, une minorité de la *Commission de vérification des comptes* (CVC) a fait la proposition de biffer du budget 2013 la cotisation de 40 000 francs et la contribution au projet de 20 000 francs pour la Conférence métropolitaine. Les auteurs de cette proposition proviennent de divers partis (Verts, Vert'libéraux et UDC). Au début, le groupe PLR a soutenu la proposition de Conseil municipal [gouvernement], mais a changé d'opinion à la suite de la prise de position de la maire Corinne Mauch et a ainsi permis qu'un non clair sorte du vote au sein du Conseil communal.

Dans leur proposition, le groupe des Verts a critiqué que la Conférence métropolitaine veuille faire adopter des projets qui coûtent des milliards, notamment un tunnel urbain, qui ne correspondent aucunement aux beaux termes de «durabilité» et «protection du climat». Ceci est l'expression du malaise que ressentent les membres du Parlement quand ils doivent décider de sommes prises dans les caisses de la ville sans avoir d'influence sur les projets que poursuit la Conférence métropolitaine.

Karin Rykart Sutter (Verts): «Dans ces deux propositions, il s'agit de la Conférence métropolitaine. Une minorité de la CVC ne veut plus payer les contributions aux projets et les cotisations pour la Conférence métropolitaine. Cela pour diverses raisons. Pour les Verts, ce n'est pas en première ligne une question d'argent. A notre avis, la Conférence métropolitaine poursuit une politique insensée, notamment dans la politique des transports. […] Nous sommes d'avis que nous ne devrions plus participer à une commission telle que la Conférence métropolitaine. Ou qu'on élimine au moins du programme ce projet indescriptible de tunnel urbain. Nous vous prions de soutenir ces deux propositions.»

Dès le début, le groupe UDC s'est opposé à l'Espace métropolitain zurichois suite à des réflexions démocratiques fondamentales:

Roger Liebi, UDC: «[…] Pour nous, il s'agit avant tout d'aspects démocratiques, à l'aide de cette Conférence métropolitaine, on essaie, dès le début, d'éliminer les caractéristiques régionales et communales. Dès les premières années déjà, on a pu lire qu'on veut tenter, avec de propres projets, d'empêcher ceux qui pourraient se discuter au niveau communal.

Nous sommes d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'avoir encore une conférence supplémentaire. C'est normal que les gens discutent, cela fait partie du jeu. Mais créer une telle conférence qui se comporte comme un Parlement suprarégional et supracommunal, cela, nous ne le voulons pas.»

L'oraison funèbre de Madame la maire (extraits)

Corinne Mauch: «[…] Les Espaces métropolitains sont un projet qui prend, au niveau national et international, toujours davantage d'importance, là où il ne s'agit justement plus des frontières politiques traditionnelles, mais où les frontières sont réellement définies selon les modèles de la vie quotidienne. Au niveau national, les espaces métropolitains sont des éléments très importants dans le «Projet de territoire Suisse» de la Confédération.

La question touchant à la démocratie, soulevée par l'UDC, est importante. (…) Le projet des Espaces métropolitains est réellement une nouvelle approche dans le domaine de l'organisation du territoire et des gouvernances dans les espaces économiques et de vie. Mais c'est tout à fait erroné d'utiliser le terme «éliminer». En tant que maire de Zurich, je représente la ville de Zurich au sein de la Conférence métropolitaine. Je suis élue par le peuple. Toutes les personnes qui y participent sont élues par le peuple. – (Agitation dans la salle.) […] Si l'on veut tenter quelque chose de neuf, où l'on doit dépasser les structures fédéralistes existantes, il faut aussi être prêt à accepter une telle phase de transition.

Au centre se trouve l'idée que la totalité de l'espace doit devenir un espace économique et de vie, non pas en mettant l'accent – et c'est un élément de toute première importance – sur les intérêts particuliers de telle ou telle personne ou de tel ou tel petit village, ni même de la ville de Zurich, mais en agissant dans l'intérêt de l'espace tout entier. Voilà pourquoi ce projet est si passionnant, si important. […]

Et il va de soi que les questions de transport et d'aménagement du territoire sont très importantes dans ce contexte. Les priorités mentionnées dans le contexte des activités de lobbying, pour renforcer l'Espace métropolitain, aussi au sein de la Confédération, s'entendent dans ce contexte. […] On a défini des critères, on a dit que l'accessibilité, à l'intérieur de l'Espace métropolitain et entre les divers espaces entre eux, était le critère central. […]

Si vous avez un peu suivi les activités de la Conférence métropolitaine, vous avez constaté que l'accent était nettement mis sur les activités qui sont en rapport avec les transports publics – quand on parle du domaine des transports. Tout concrètement, il s'agit là du projet FAIF *(Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire).* C'est essentiellement grâce au grand engagement de la Conférence métropolitaine zurichoise que le Conseil des Etats a décidé que les premières étapes de l'aménagement du FAIF seront quasiment doublées pour atteindre 6,4 milliards de francs et que le bassin zurichois figure de nouveau en tête de liste des projets-clé dans le domaine des transports publics.

En ce qui concerne le critère de la démocratie, je voudrais vous informer que les contributions pour la Conférence métropolitaine avaient au début été accordées pour trois ans. Nous en sommes maintenant au stade où ces contributions vont se renouveler régulièrement. Je soumettrai donc une directive au Conseil communal et j'espère qu' à ce moment-là, nous discuterons sérieusement du rôle et de l'importance de cet Espace métropolitain.

Il est absolument erroné, […] que tous les membres de cette salle, de leur vue au niveau des pâquerettes, se disent: mais à quoi ça me sert, cet espace métropolitain? […] Il ne s'agit précisément pas de cela, mais plutôt de regarder d'une perspective globale. (Agitation dans la salle.)

Entre-temps, il y a aussi d'autres régions suisses qui avancent en direction de la Conférence métropolitaine […] et je crois que cela vaut le coup de laisser travailler, d'observer un certain temps, cette nouvelle approche et de réaliser tous ensemble cette expérimentation. (L'agitation persiste, le président utilise sa clochette.)

La ville de Zurich est le noyau de cet Espace métropolitain, et il est extrêmement important qu'elle ne reprenne pas la vue au niveau des pâquerettes, mais qu'elle se concentre plutôt sur la vue globale de l'ensemble de cet espace, avec tous nos partenaires au sein de cet Espace métropolitain.

Je vous prie donc de donner votre accord à ces deux propositions du Conseil municipal.»

La majorité du Conseil communal s'oppose à l'Espace métropolitain

A la fin de ce discours mémorable et démasquant de la maire de la ville de Zurich, le président de la Commission de vérification des comptes *Urs Egger* (PLR) – qui avait auparavant pris position en faveur du financement de l'Espace métropolitain – a prononcé les mots suivants lourds de conséquences:

«Chère Corinne Mauch, au cours de cette oraison funèbre de près de sept minutes, notre ambiance a basculé. (Rires.) Nous avions auparavant de tout autres idées de cette conférence. (Rires.) Ce que tu viens de nous expliquer, n'est exactement pas ce que nous attendions. En vérité, cela m'étonne beaucoup. J'avais une tout autre idée, de ce qu'il s'y faisait. Je dois te dire, nous avons eu ici des discussions, et nous ne serons plus de la majorité.»

Suite à cela, la votation mentionnée a eu lieu et les contributions pour l'année à venir en faveur de l'Espace métropolitain zurichois ont été refusées – malgré la tentative désespérée de la maire, dans une seconde prise de position, de motiver le Conseil communal à dire Oui.

Critique fondamentale concernant la construction d'espace métropolitain

«Ce qui résulte de toute évidence des propos de Madame le maire c'est qu'il se passe exactement ce qu'elle dément, c'est-à-dire qu'il est prévu d'éliminer les structures démocratiques et les structures territoriales normales de notre Etat, et qu'une élite politique doit en quelque sorte pouvoir diriger le tout. Le chacun pour soi est bien légitimé démocratiquement – mais c'est en principe une démocratie très indirecte, qui est entretenue ici. On se soucie efficacement de tout faire pour que les citoyens n'aient plus voix au chapitre. Ce sont des représentants de je ne sais combien de communes et de cantons, qui décident cela, alors il est assez rapidement possible qu'ils se mettent d'accord. Il règne une certaine ‹unité de doctrine›. On peut se demander: pourquoi doit-on en fait renforcer cet Espace métropolitain? Cet Espace métropolitain zurichois est aujourd'hui déjà une gangrène au sein de notre pays, qui est ressenti à juste titre comme une menace par nos Confédérés. Dans notre agglomération, nous avons aujourd'hui déjà assez de problèmes à résoudre, nous parlons chaque semaine de nouveaux établissements scolaires, qu'il faut construire, nous parlons chaque semaine de problèmes de logements, on n'arrête pas de construire et il y a toujours trop peu de logements – et maintenant Madame le maire arrive et déclare: il faut augmenter encore davantage l'attractivité de cet Espace métropolitain. Ce monstre qui écrase déjà la moitié de la Suisse, doit-il vraiment encore grandir? On croit qu'on devrait entrer en concurrence avec des ‹métropoles› – c'est la raison pour laquelle on utilise ce terme – telles que Paris, Londres ou Berlin ou je ne sais laquelle.

En raison de nos convictions fondamentales et pour des raisons de démocratie et d'aménagement du territoire, nous nous opposons à de telles ambitions et sommes d'avis que la ville de Zurich doit quitter ce club.»

Christoph Spiess, conseiller communal (Démocrates suisses)

Suite page 7

Communiqué de presse

Il s'agit de préserver la place économique suisse

Initiative populaire fédérale «Pour une économie utile à tous»

La récolte de signatures en faveur de l'initiative fédérale «Pour une économie utile à tous» obtient du renfort de la Suisse alémanique. Un comité créé récemment s'engage pour le sprint final de cette initiative. L'expiration du délai imparti pour la récolte des signatures est le 1er mai 2013.

L'initiative «Pour une économie utile à tous», lancée il y a une année par le vigneron-encaveur genevois Willy Cretegny, nous invite à un débat d'envergure. Elle arrive à point nommé, car la crise économique mondiale exige de tous les citoyens des Etats touchés d'assumer leur rôle de décideurs. Dans le contexte de la mondialisation, on a aboli et fait sauter d'importants droits et mécanismes d'autodéfense au sein des Etats-nations, la plupart du temps en excluant les personnes concernées. Cela a laissé de profondes traces au sein de l'économie et de la société. En Suisse aussi, on a ainsi réduit les marges de manœuvre et les possibilités d'organisation de notre propre économie nationale.

Le but de cette initiative est de récupérer les moyens de protection et les marges de manœuvre abandonnés qui sont d'importance existentielle pour notre place économique suisse. Sans protection, il n'est guère possible de favoriser un développement économique et une politique d'ouverture orientés vers l'avenir. La condition préalable est le respect mutuel de la liberté de chaque peuple de décider lui-même de sa politique économique. Cette exigence de l'initiative est clairement opposée au dictat du soi-disant marché libre, qui a pris le dessus au cours de la décennie écoulée. La protection des intérêts économiques doit s'orienter à leur contribution au bien commun. Les initiants s'engagent pour qu'aussi les générations futures puissent encore jouir de suffisamment de ressources naturelles et d'un environnement social et économique de haute qualité. Dans un ordre économique à développer, il faut que les idées de croissance et de compétitivité unilatérales, qui ont prévalu jusqu'à présent, soient remplacées par une orientation au bien commun et que soit développée une économie qui sert en premier lieu l'homme.

L'initiative «Pour une économie utile à tous» invite les citoyens suisses à participer activement à la modification du futur ordre économique de notre pays. En tant que plus haute instance démocratique notre peuple à la possibilité et le droit, à l'aide d'amendements de la Constitution (art. 94 al. 1 et 4, art. 96 al. 1–3, art. 100 al. 3, art. 101 al. 2, art. 102 al. 2, art. 103, art. 104 al. 2), de corriger des évolutions économiques négatives et d'éliminer les conséquences indésirables.

Le comité de soutien

Le comité de soutien est formé de citoyennes et citoyens qui s'engagent activement pour mieux faire connaître l'initiative en Suisse alémanique et qui sont favorables aux idées de ses auteurs. Il fait appel à participer dans tout le pays à la récolte de signatures et à la discussion en faveur d'un processus de démocratie directe pour un ordre économique mieux adapté à l'homme.

Profitons de cette chance pour parvenir à une réorientation!

Pour le comité:
Willy Cretegny
Case postale 171, 1242 Satigny
info@lavrille.ch
www.lavrille.ch
www.economie-utile-a-tous.ch

Reinhard Koradi, Dietlikon
reinhard.koradi@bluewin.ch
www.wirtschaft-zum-nutzen-aller.ch

Sur les sites de l'initiative ci-dessus, vous trouverez les feuilles de signatures et de plus amples informations. Merci de votre soutien!

A propos de l'initiative fédérale «Pour une économie utile à tous»

par Hermann Dür, lic. oec. HSG, minotier à Berthoud,
Président de la coopérative des moulins du canton de Berne, membre du comité directeur de l'Association suisse pour l'industrie et l'agriculture

On m'a demandé de donner mon opinion sur cette initiative en tant qu'économiste et entrepreneur. C'est avec plaisir que je réponds à cette demande.

Lorsqu'au début des années 90 la guerre froide cède la place aux systèmes d'économie de marché, il y avait toutes les raisons de se sentir euphorique. «Le libre marché» et la formule magique de l'«efficacité» sont devenus des icônes sacro-saintes et le «protectionnisme» une injure. Lors de l'appel à la dérégulation et à l'économie de libre marché illimitée, les examens d'aptitudes et les différenciations en fonction de domaines et de conditions cadres n'ont presque plus été pratiqués.

Au début, l'économie s'est comportée plus ou moins comme l'avait prévu le courant dominant des économistes. Mais vers la fin des années 90, et sûrement depuis le nouveau millénaire, plus le monde s'est mondialisé et a été déclaré prétendument «village global», plus il y a eu de phénomènes non prévisibles, ni compatibles avec les modes traditionnelles de penser. Les signes se multiplient depuis lors, montrant que nous traversons, en ce moment – peut-être en raison de la mondialisation – une des plus grandes phases de transformation des derniers siècles, par laquelle les vieux modèles d'idées de la politique et de l'économie doivent fondamentalement être révisés. Une «révolution copernicienne» dans les modèles de politique économique s'annonce.

Mais il y a beaucoup de gens qui s'en tiennent encore et toujours à la façon ancienne de penser. Ils vivent par exemple encore dans le monde du Cycle de Doha dépassé – au lieu d'étudier l'actuel *Rapport sur l'agriculture mondiale;* ils croient que le *Principe du Cassis-de-Dijon* va faire baisser les prix, et ne se rendent pas compte, qu'au lieu de cela, la qualité a baissé; le PIB et l'efficacité économique leur paraissent des phares économiques – au lieu de «systèmes viables», comme les économistes modernes l'exigent aujourd'hui; nos voisins politiques sont tous nos amis – même si, en cas de besoin, ils nous font chanter avec des listes *grises,* ils rompent des traités et laissent effondrer des banques entières; les crises sont toujours précédées de signes précurseurs – bien que ces dernières années nous ayons été secoués de plus en plus fréquemment et d'une manière inattendue par des événements extrêmement invraisemblables («Les cygnes noirs», comme *Nassim Taleb* les dénomme dans son livre du même titre); dans l'ancienne façon de penser, la libéralisation est inévitable et bonne sans exception – alors que justement la libéralisation indifférenciée des marchés financiers nous a causé des coûts à hauteur de milliards, et nous rappelle l'urgence d'une future différenciation dans la question de la libéralisation; le libre marché nous guide toujours de façon idéale – bien qu'aujourd'hui personne ne puisse exiger sérieusement un libre marché du commerce de l'ivoire, des drogues dures ou de la pornographie enfantine; beaucoup d'énergies alternatives n'auraient aucune chance sur le libre marché et c'est seulement l'élimination complète du libre marché qui a sauvé l'UBS.

Le libre marché ne signifie pas le profit garanti, mais – par définition – aussi la possibilité de faillite. C'est pourquoi le libre marché illimité ne peut être appliqué que là où nous pouvons nous permettre une ruine. L'approvisionnement alimentaire n'en fait certainement pas partie. C'est une branche à risque élevé, elle est importante au niveau du système. Elle est «too important to fail»!

Les fonctions vitales, comme par exemple la garantie alimentaire, doivent, par conséquent, être absolument assurées. Cela veut dire qu'elles doivent être assurées entre autres d'une manière décentralisée et avec le sens des responsabilités, pour que les instabilités des temps modernes ne puissent pas se répandre de manière incontrôlée. Même si cela doit se passer en divergence avec les habitudes de l'économie de marché, si nécessaire.

Dans l'économie de libre marché illimitée, c'est uniquement l'efficacité à court terme qui est récompensée, ce qui est inhérent au système. L'efficacité poussée à l'extrême, en revanche, considère par exemple une production décentralisée, la redondance ou les ressources financières personnelles seulement comme facteurs de coût – et pas comme ressources de survie, ce qu'elles sont normalement. Dans l'économie de libre marché, les prix des produits ne contiennent pas de prime de risque sur les coûts de développements indésirables de notre société. Ainsi le privé n'a-t-il aucun attrait à changer son comportement, ce qui est inhérent au système. Au contraire: Justement l'augmentation de risque mène paradoxalement à court terme au profit, comme la branche des finances nous l'a montré avant son effondrement!

Si *Joseph Stiglitz,* prix Nobel des sciences économiques, a dit en 2011: «L'idéologie des marchés totalement dérégulés n'a pas d'avenir», cela doit nous faire réfléchir. Selon moi, nous avons besoin du libéralisme – mais pas du libéralisme naïf de beau temps prôné dans les années 90, mais d'un libéralisme robuste pour toutes les conditions atmosphériques. Un libéralisme au sein duquel nous prenons de plus en plus conscience des instabilités du système modernes et pas concrètement prévisibles. Et là où l'Etat (et seulement là) doit nous protéger, où la protection sert aux systèmes de survie et où le libre marché ne peut pas le faire de par sa logique intérieure.

Si l'initiative «Pour une économie utile à tous» aide, à cet égard, à animer publiquement la réflexion, la discussion et l'action, elle nous aide aussi à abandonner les anciens modes de penser et les tabous, et à nous pencher sur les problèmes pressants des temps modernes. •

(Traduction *Horizons et débats*)

PROTÉGER - DÉVELOPPER - TRANSMETTRE

Initiative populaire fédérale «Pour une économie utile à tous»

Publiée dans la Feuille fédérale le 1er novembre 2011

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que:

I La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 94, al. 1 et 4
1 La Confédération et les cantons s'engagent pour une économie respectueuse de l'environnement et du tissu social et économique local.
4 *Abrogé*

Art. 96 Politique en matière de concurrence
1 La Confédération légifère afin de lutter contre la concurrence déloyale et le dumping.
2 Elle légifère afin de protéger la production nationale, notamment:
a. en régulant le marché par des droits de douane sur les produits importés;
b. en régulant le marché par une limitation des volumes importés;
c. en exigeant que les produits importés respectent des normes sociales, environnementales et de production équivalentes aux nôtres.
3 Elle prend des mesures:
a. afin d'empêcher la fixation de prix abusifs par des entreprises ou des organisations de droit privé ou de droit public occupant une position dominante sur le marché;
b. afin de lutter contre les conséquences sociales et économiques nuisibles de la sous-enchère économique;

Art. 100, al. 3
3 *Abrogé*

Art. 101, al. 2
2 Elle peut prendre des mesures afin de protéger l'économie suisse.

Art. 102, al. 2
2 *Abrogé*

Art. 103, seconde phrase
Abrogée

Art. 104, al. 2
2 En complément des mesures d'entraide que l'on peut raisonnablement exiger de l'agriculture, la Confédération encourage les exploitations paysannes cultivant le sol.

II Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme suit:
Art. 197, ch. 9 (nouveau)

9. Disposition transitoire ad art. 94, al. 1 et 4, 96 (Politique en matière de concurrence), 100, al. 3, 101, al. 2, 102, al. 2, 103, seconde phrase, et 104, al. 2

A compter de l'acceptation de l'art. 96, al. 3, par le peuple et les cantons, aucun accord de libre-échange n'entrera en vigueur, ne sera signé ni ratifié avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation.

Seuls les électrices et électeurs ayant droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton: ..... N° postal: ..... Commune politique .....

A	Nom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Prénom	Date de naissance (jour/mois/année)	Adress exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 1er mai 2013

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ..... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Sceau: Fonction officielle: .....

Date: ..... Lieu: ..... Signature: .....

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: CHAPUIS SARAH, rue Chandieu 1, 1202 Genève - CHAPUIS PIERRE-LOUIS, rte de St.Julien 98, 1228 Plan-les-Ouates - CRETEGNY CAMILLE, rte du Mandement 101, 1242 Satigny - CRETEGNY WILLY, rte du Mandement 101, 1242 Satigny - VUAGNAT BERNARD, rte de la Donzelle 8, 1283 Dardagny - BENE CEDRIC, rue Chandieu 1, 1202 Genève - PETTERSON IVAR , Quai Charles-Page 49, 1205 Genève ROULIN DORIS, chemin de la Montagne 74, 1224 Chêne-Bougeries - BERGUER FRANCOISE, Rampe de Choully 35, 1242 Satigny - SJOLLEMA-MARQUET ANNE-MARIE, rue des Rois 19, 1204 Genève.

D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante: La Vrille, Case Postale 171, 1242 Satigny, www.economie-utile-a-tous.ch

«Espace métropolitain sans ...»
suite de la page 6

La Conférence métropolitaine agit en dehors des structures démocratiques

Il est intéressant de savoir que Corinne Mauch a précisé dans sa seconde prise de position que l'Espace métropolitain n'avait encore jamais été l'objet d'un débat au sein du Conseil communal et elle a proposé d'ouvrir ce débat au cours de la nouvelle année.

Sur demande, un des conseillers communaux a confirmé que les contributions financières avaient effectivement été approuvées par le Parlement ces trois dernières années, sans qu'on n'ait jamais discuté du sens ou non-sens de l'Espace métropolitain. C'est avec cet arrière-plan qu'il faut comprendre le changement d'opinion du groupe PLR: beaucoup de parlementaires n'étaient apparemment pas du tout informés sur ce qu'était cet Espace métropolitain et ce qui se faisait au sein de la Conférence métropolitaine. Par sa prise de position, la maire a, sans le vouloir, confirmé le reproche que la soi-disant «association» se situait en dehors de l'ordre démocratique fixé par la loi. Quelques membres de l'exécutif l'avaient fondée en été 2009 – sans en être officiellement chargés par le souverain. Le fait que Corinne Mauch ait été élue par le peuple en tant que maire, ne lui donne pas le droit de représenter la population dans n'importe quel club, qui lui semble bon. On attend d'elle qu'elle utilise son temps de travail financé par le contribuable uniquement pour l'accomplissement de ses tâches officielles, qui sont fixées légalement. L'exécutif n'a en aucun cas le droit de payer avec les deniers des contribuables des cotisations pour une association dont les buts ne font pas partie de ses devoirs légaux. •

Le premier messager du printemps: la bruyère des neiges

par Helmut Hintermeier, 91605 D-Gallmersgarten (Helmut_Hintermeier@web.de)

Surtout en régions alpines, la bruyère des neiges offre aux abeilles la première miellée de l'année, même si ces colonies d'abeilles, à ce moment précoce, en profitent uniquement pour leurs propres besoins.

Plus que l'abondante luxuriance de la floraison des jardins et prés d'été, ce sont les premiers messagers printaniers, souvent apparaissant déjà en février, qui nous réjouissent après les tristes et grises journées d'hiver: les hellébores d'hiver (Eranthis hyemalis), les crocus (Crocus spec.) et les bruyères des Alpes. Cet arbuste nain ramifié, comptant parmi les éricacées, habite l'Europe sous sa forme sauvage dans les Alpes et les Préalpes jusqu'à 2000 mètres d'altitude. Les feuilles, persistantes, en forme d'aiguille, rangées en verticilles denses, servent de nourriture aux chenilles de plusieurs variétés de papillons. Elles représentent aussi une «nourriture temporaire» pour les chevreuils. Les bruyères des Alpes, montent en rameaux serrés de dix centimètres de hauteur, représentent une première source de nectar et de pollen pour les abeilles, les bourdons, les abeilles solitaires ainsi que les papillons précoces du printemps qui ont survécu à l'hiver. Sur une plante solitaire de 10 centimètres de hauteur seulement, on a pu compter à côté de quelques abeilles sauvages quatre petites tortues (Aglals urticeae) qui s'y étaient donnés rendez-vous.

Une riche offre en nectar et pollen

Les fleurs de la bruyère des neiges sont conçues sous forme de boutons en automne déjà, pour l'année prochaine, afin qu'elles puissent s'épanouir aux premiers chauds rayons de soleil. A son plein épanouissement, la corolle forme un long tube, qui dépasse largement les sépales rougeâtres. Pendant que les anthères sont encore enfermées dans la corolle, la rondelle de nectar sécrète beaucoup de nectar, du fond de la fleur, avec un pourcentage assez élevé de fructose, dont les abeilles préparent un miel de couleur jaune claire à jaune foncé, de temps à autre de couleur orange. Les miels purs issus de la bruyère des neiges sont d'un parfum et d'un goût âpres; souvent, ils sont très riches en ferments. Le pollen, disponible pendant toute la journée avec un maximum entre 11 et 13 heures, est collecté dans des pelotes blanchâtres. Si les anthères marron foncé sortent suffisamment des tubes corollaires, la pollinisation par le vent devient possible. L'utilisation du nom de «bruyère des Alpes ou des montagnes» pour la bruyère des neiges démontre la part caractéristique qu'elle prend dans les régions alpines et subalpines où le terreau des bois de pins ou des buissons d'arbustes nains est pauvre en substances nutritives, mais chaud et ensoleillé. La bruyère des neiges est la seule variété des éricacées à aimer les sols calcaires, mais peut aussi s'adapter à des terres faiblement acides. Les petits arbustes, hauts de 15 à 30 centimètres sont robustes et peuvent atteindre un âge de 30 ans. Les plantes dont les racines vivent dans un contact intime avec les mycorhizes, formant constamment de nouveaux rameaux, qui remplacent les vieux rameaux morts afin que puisse se constituer un substrat compact.

On trouve dans les magasins spécialisés plus d'une douzaine de variétés cultivées de la bruyère des neiges originale (Erica carneae), dont la gamme des couleurs va du blanc jusqu'au rouge cramoisi foncé. Elles sont aussi parfaitement appropriées pour être mises en bac ou en pot au balcon. (photo H. Hintermeier)

Plusieurs variétés

A cause de son caractère peu exigeant, de son feuillage persistant, mais surtout à cause de la richesse de ses belles fleurs, on a, jusqu'aujourd'hui, cultivé de la bruyère des neiges plus d'une douzaine de variétés, dont la gamme des couleurs va du blanc jusqu' à des roses différents et même un rouge cramoisi foncé. A partir du mois de novembre, la variété «Plaisir d'hiver» présente un rouge violet clair. Elle est suivie, un peu plus tard, de la «Winter Rubin», qui lui ressemble en coloration, mais qui est plus compacte, ainsi que de la «Winter Beauty» de couleur rose. Quand les températures montent au-dessus de zéro commence alors la saison principale de floraison.

«Soleil d'hiver» présente aussi des fleurs rouges et montre déjà avant la floraison un feuillage bronze, très attirant. Les feuilles en formes d'aiguilles de la variété «Whisky» luisent dans un orange saturé et le feuillage de «Golden Scarlet» apporte des accents d'un jaune d'or. Avec suffisamment de lumière, ces variétés poussent partout magnifiquement, si on écarte la concurrence proliférante – quelle qu'en soit la variété. L'«Erica carneae», avec ses variétés, est parfaitement appropriée pour les jardins alpins, mais aussi en bac ou en pot au balcon. Avec leur multitude de variétés, les petits arbustes nous consolent lors des tristes journées grises, ainsi qu'on a pu dire sans exagérer «la bruyère des neiges nous apporte de la joie en hiver» [Jeu de mots dans un dicton allemand].

Les plus proches familles de la bruyère

La chanson allemande, souvent chantée plus fort que bien «Auf der Heide blüht ein Blümelein, und das heisst Erika», [Dans une lande, fleurit une petite fleur qui s'appelle Erika] n'est pas correcte d'un point de vue botanique. Ce qui fleurit dans une lande, c'est normalement «Calluna», la bruyère commune. On rencontre aussi l'Erica en forme de cloche au bord de la mer en Europe occidentale, mais rarement dans les espaces classiques des landes auxquels se réfère la chanson citée plus haut. Une des parentes les plus proches de la bruyère des neiges est l'Erica Tetralix qui forme dans différents pays européens, sur des sols de terreaux marécageux, un bijou magnifique.

Dans des régions très humides, elle pousse souvent dans de grands massifs, et contribue de façon importante, comme nourriture pour les abeilles à la bonne réputation du «miel de landes». Les poètes ont donné à l'«Erica tetralix» le nom de «landes» et elle ressemble à la «Calluna vulgaris» qui a des fleurs plus grandes en forme de cloche formant au bout du rameau de 40 centimètres une grappe. Comme variétés cultivées nous sont offertes deux variétés fleurissant de juin à septembre, blanches et roses, très belles dans nos jardins. •

Source: *Schweizerische Bienen-Zeitung* 01/2013

Bibliographie:

Maurizio, A.; Schaper, F. (1994) *Das Trachtpflanzenbuch*. 4. Auflage. Ehrenwirth, München.

Hecker, U. (1985) *Laubgehölze - Wildwachsende Bäume, Sträucher und Zwerggehölze*. BLV-Verlagsgesellschaft, München.

Haenchen, H.; Saure, H. (1974) *Blumen & Garten. Das praktische Pflanzen-ABC*. 8 Bände, Orbis Verlag, Hamburg.

Westrich, P. (1989) *Die Wildbienen Baden-Württembergs,* Band 1 und 2. Eugen Ulmer Verlag, Stuttgart.

(Traduction *Horizons et débats*)

Collaboration avec Samen Mauser – pour le bien de nos abeilles

par Robert Sieber, rédaction SBZ, et Theodor Gubler, de Samen Mauser AG (theodor.gubler@samen-mauser.ch)

Il y a deux ans, le VDRB (Verein deutsch-schweizerischer und rätoromanischer Bienenfreunde) et Samen Mauser ont lancé une collaboration: une offre de mélanges de graines pour des plantes mellifères attractives. Ni Samen Mauser ni le VDRB ne tirent profit de cette collaboration. Les seuls gagnants sont les abeilles.

L'idée de cette collaboration est aussi simple que séduisante: des collègues expérimentés du VDRB identifient des plantes avec une offre attractive de pollen et de nectar. *Samen Mauser (www.samen-mauser.ch)* examine si de telles semences de plantes peuvent être offertes, si elles se prêtent à différents sols et si l'on peut les utiliser pour des terres cultivables annuelles ou pluriannuelles. La distribution des semences développées en commun se fait par *Samen Mauser.*

Le projet fait ses preuves

Beaucoup d'apiculteurs et d'apicultrices ont fait la tentative et ont mis à disposition une partie de leur terrain pour la culture de ces fleurs mellifères. Les réactions sont entièrement positives. Les plantes ne sont pas seulement un régal pour les yeux des êtres humains, mais sont aussi activement recherchées par les abeilles. Mais non seulement nos abeilles à miel s'y donnent rendez-vous, mais aussi des abeilles sauvages, des bourdons, des papillons et d'autres insectes.

Sur la base des expériences faites, les mélanges sont adaptés chaque année – et de nouvelles s'y ajoutent. Il y a aussi des surprises. Ainsi, par exemple, le mélilot (melilotus) atteint la deuxième année une hauteur de 1,5 m et prend ainsi la place d'autres plantes (Est-ce que cela dérange les abeilles?). Dans l'assortiment il y a maintenant aussi des fleurs mellifères basse. De même, la phacélie (comme engrais vert) est très appréciée par les abeilles, ou la plante aromatique l'aneth, qui sert aussi à la chenille du machaon comme plante fourragère, sont à recommander comme plantes pour les abeilles. Les plantes de bulbe sont déjà en début d'année activement recherchées par les abeilles, longtemps avant que les prés et les arbres fruitiers fleurissent. Le crocus, la nivéole de printemps et les éranthes d'hiver n'ont pas les meilleures valeurs en pollen et nectar, mais ils sont précieux parce qu'ils offrent de la nourriture en mars/avril déjà. Les narcisses et les muscaris qui fleurissent également en ce temps-là, sont des objets aimés des abeilles (le temps de plantation pour les oignons à fleurs est de septembre à novembre).

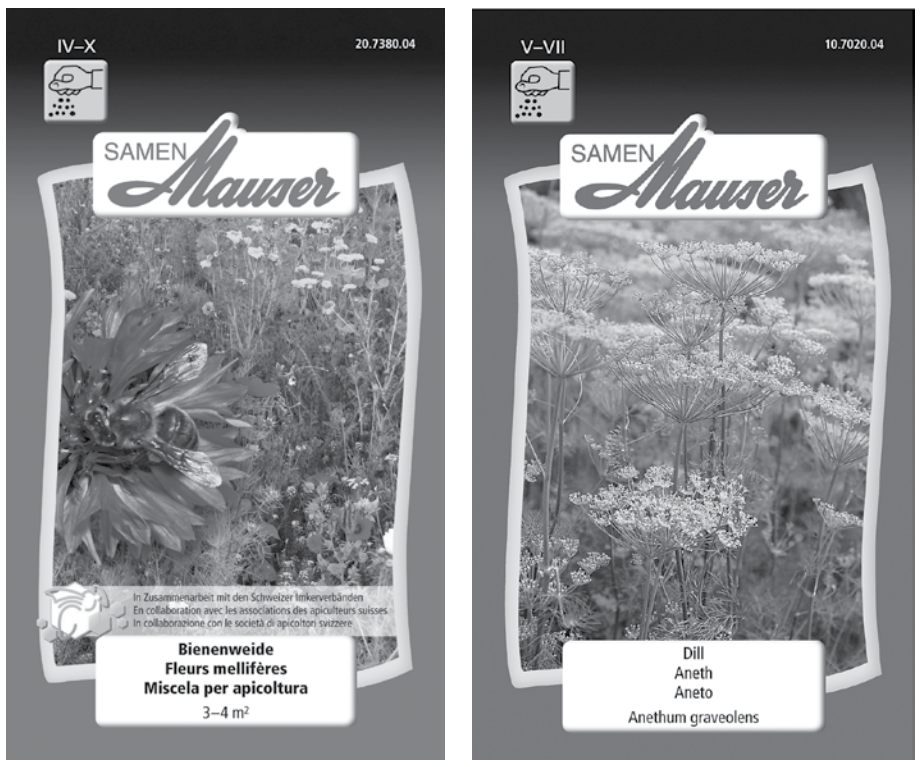

Deux exemples pour des plantes mellifères de l'offre de Samen Mauser: «Fleurs mellifères» et «Aneth».

Vous participez avec moins de 5 francs!

Voici quelques exemples au choix:

- Fleurs mellifères à semer annuellement pour 3 m²: Fr. 4.50, pour 18-24 m²: Fr. 16.50
- Fleurs mellifères basses pour 3–4 m²: Fr. 4.50
- Phacélie comme engrais vert pour 50 m²: Fr. 7.50
- Aneth de jardin pour 2.5 m²: Fr. 2.00

Fournisseurs:

Les articles de *Samen Mauser* sont en vente sur Internet sous *www.samen-mauser.ch,* par téléphone +41 52 234 25 25 ou dans les grands centres de jardin spécialisés. •

Source: *Schweizerische Bienen-Zeitung 01/2013*

(Traduction *Horizons et débats*)